

Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte

Association Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42, rue des Volontaires – 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des membres de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- la note « Faits majeurs de l'exercice - FAM Maison d'Ulysse à Bullion » de l'annexe expose les événements intervenus au sein de cet établissement médico-social, ainsi que leur traduction comptable à fin 2018 et les éléments restant en suspens à cette date.
- La note n°11 « Résultats détaillés par établissements » rappelle la présentation de deux résultats distincts :
 - un excédent de 750 167 € affectable par l'Assemblée Générale,
 - un excédent de 438 146 € sous contrôle de l'Administration.

Selon l'usage, ce dernier résultat sera soumis à l'examen des tutelles administratives, et éventuellement « repris » dans les budgets qui seront établis, au titre de l'année 2019.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau du paragraphe « k) Provisions réglementées » et de la note n°4 « Etat des Provisions » de l'annexe, votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Comme présenté au paragraphe « l) Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux Associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites en note n°12 de l'annexe sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 ainsi qu'aux règles fixées par le Conseil d'Administration et qu'elles ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2019

Société Fiduciaire Paul Brunier - Audit & Comptabilité

ACA NEXIA

Représentée par



Pascal Cossé



Eric Chapus

ŒUVRES HOSPITALIERES
FRANCAISES DE L'ORDRE DE MALTE
O.H.F.O.M
42 RUE DES VOLONTAIRES
75015 PARIS

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2018**

ACTIF

en €

	BRUT EXERCICE 18	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET EXERCICE 18	NET EXERCICE 17
IMMOBILISATIONS				
Frais d'Etablissement	4 575	4 575	0	0
Autres Immobilisations incorporelles	1 512 132	1 264 260	247 873	301 045
Immobilisations incorporelles en cours	84 901		84 901	34 728
Terrains et agencements sur terrains	7 696 419	975 464	6 720 955	6 757 754
Constructions	101 039 885	52 239 919	48 799 966	52 567 860
Installations techniques, matériel et outillages	7 060 131	5 860 468	1 199 663	1 368 931
Installations générales, agencements et aménagements	8 851 322	5 399 550	3 451 772	3 503 357
Matériel de transport	3 637 087	2 697 927	939 160	910 751
Matériel de bureau et informatique & Mobilier	4 713 384	3 792 302	921 083	897 530
Autres Immobilisations corporelles	154 563	97 264	57 299	72 005
Immobilisations mises en concession	2 252 660	2 206 877	45 782	42 361
Immobilisations corporelles en cours	940 779	0	940 779	255 510
Participations	600 705	173 031	427 674	422 103
Prêts au personnel et aux tiers	573 048	0	573 048	563 108
Titres financiers immobilisés	120 588	4 189	116 399	118 370
Dépôts et cautionnements versés	88 474	0	88 474	90 475
	139 330 654	74 715 825	64 614 829	67 905 890
STOCKS				
Matières premières et fournitures consommées	6 979	0	6 979	4 200
Stocks de marchandises	28 769	0	28 769	23 533
	35 749	0	35 749	27 732
COMPTES DE TIERS				
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	134 123	0	134 123	71 464
Créances clients	999 217	139 012	860 204	887 991
Créances des Etablissements hospitaliers	4 868 343	254 799	4 613 545	5 370 130
Personnel et comptes rattachés	12 372	0	12 372	24 028
Caisses sociales (sur rémunérations)	39 757	0	39 757	21 151
Etat et autres collectivités publiques	1 131 127	0	1 131 127	1 048 118
Opérations faites en commun et en GIE	56 045	0	56 045	20 598
Débiteurs divers	1 007 757	39 764	967 993	1 176 452
	8 248 740	433 575	7 815 165	8 619 934
COMPTES FINANCIERS (DISPONIBILITES)				
Valeurs mobilières de placement	7 597 375	516 578	7 080 798	7 001 816
Banques - CCP	45 241 872		45 241 872	42 460 246
Intérêts courus à recevoir	34 027		34 027	406 157
Caisse	64 311		64 311	80 102
	52 937 586	516 578	52 421 008	49 948 321
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	658 273		658 273	865 938
Ecart de conversion actif	106 088		106 088	111 272
	764 362	0	764 362	977 211
TOTAL ACTIF	201 317 090	75 665 978	125 651 112	127 479 087

PASSIF

	TOTAL 2018	TOTAL 2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise et legs attribués	11 686 665	12 523 557
Subventions d'investissement externes non amortissables	8 293 329	8 293 329
Fonds associatifs avec droit de reprise	522 865	522 865
Réserves Statutaires	2 472 262	2 411 310
Autres réserves	11 008 603	10 508 603
Report à nouveau	16 395 324	15 318 865
Résultat de l'exercice affectable par l'Assemblée Générale	750 167	1 809 350
RESULTATS ET RESERVES EN LIAISON AVEC L'ADMINISTRATION		
Réserve de trésorerie (excédent affecté à l'investissement)	1 418 264	1 195 082
Réserve de trésorerie (excédent affecté aux mesures d'exploitation)	583 803	560 018
Réserve de compensation	2 649 871	2 481 177
Dépenses inopposables aux tiers	-1 571 202	-1 430 786
Report à nouveau (sanitaire)	450 072	115 072
Soldes excédentaires antérieurs	1 539 273	600 754
Soldes déficitaires antérieurs	-319 754	-746 135
Résultat de l'exercice sous contrôle de l'Administration	438 146	1 676 658
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES		
Subventions d'investissement externes amortissables	8 948 900	9 297 243
	8 948 900	9 297 243
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Provisions réglementées - couverture du besoin en fonds de roulement	543 119	639 285
Provisions réglementées - renouvellement des immobilisations	14 136 482	14 204 196
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires	688 631	805 238
Provisions réglementées - réserves des plus values nettes d'actf	148 478	144 120
	15 516 710	15 792 839
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 766 661	1 259 600
Provisions pour charges	14 000	7 000
	1 780 661	1 266 600
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	2 655 485	2 882 148
Fonds dédiés sur autres ressources	4 588 065	4 935 524
	7 243 550	7 817 671
DETTES FINANCIERES		
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	19 397 762	21 045 738
Intérêts courus sur emprunts externes	116 453	133 434
Dépôts et cautionnements reçus	705 445	764 991
	20 219 660	21 944 164
COMPTES DE TIERS		
Fournisseurs - Biens et Services	2 585 300	2 488 850
Fournisseurs - Immobilisations à payer	377 809	418 902
Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)	814 135	812 512
Clients avances acomptes	1 928	0
Personnel et comptes rattachés	594 928	595 868
Dettes pour congés à payer et charges sociales	4 013 550	4 191 837
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 389 236	2 599 932
Etat et autres collectivités locales	1 134 007	1 239 313
Créditeurs divers	1 175 814	1 362 101
	13 086 707	13 709 314
COMPTES DE TRESORERIE (DETTES FINANCIERES)		
Banques et CCP	2 242 401	1 642 363
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	294 833	169 173
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	125 651 112	127 479 087

CHARGES

	TOTAL EXERCICE 2018	TOTAL EXERCICE 2017
CONSOMMATIONS		
Achats et variation de stocks (+ ou -)	4 661 673	5 110 891
	4 661 673	5 110 891
SERVICES EXTERIEURS		
Sous traitance à caractère médical	93 712	202 867
Prestations de service à caractère non médical	1 079 933	1 209 226
Redevances de crédit-bail	40 844	54 082
Locations, charges locatives et de copropriété	774 256	704 578
Entretiens et réparations	2 228 808	2 160 719
Primes d'assurances	260 855	210 404
Documentations techniques, expositions, frais d'assemblée	174 795	131 165
Personnel intérimaire ou prêté	1 411 994	1 643 371
Honoraires	1 533 712	1 392 143
Annonces publicitaires, brochures, publications et routage.	1 891 037	2 657 289
Transport de biens et d'usagers	530 166	506 780
Déplacements, missions, réceptions	1 162 260	1 283 758
Frais postaux, télécommunication, affranchissement Mailing	1 125 069	1 393 557
Services bancaires (hors intérêts et agios)	76 298	80 933
Autres services	3 106 941	3 136 273
	15 490 681	16 767 144
CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL		
Taxes calculées sur les rémunérations	2 322 950	2 455 335
Autres impôts et taxes	786 665	801 011
Rémunérations et primes brutes	29 589 337	30 665 181
Charges sociales	12 233 461	12 619 974
Autres charges de personnel	1 055 083	1 040 210
	45 987 495	47 581 710
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		
Pertes sur créances irrécouvrables	53 320	64 154
Quotes-parts de résultat opérations faites en commun	64 332	78 786
Actions internationales	5 434 750	5 911 923
Autres actions, Dons affectés	475 311	376 120
Charges diverses de gestion courante	99 919	52 759
	6 127 633	6 483 742
CHARGES FINANCIERES		
Agios et Intérêts sur emprunts	588 705	643 043
Perte de Change	0	20 799
Moins-values nettes sur cession de VMP	0	22 226
Autres charges financières	37 283	3 855
	625 988	689 923
CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dot. aux provisions)		
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 210	67 019
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	519 732	197 664
Autres charges exceptionnelles	6 573	4 811
	569 515	269 494
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotation aux amortissements (exploitation)	4 669 122	5 113 920
Dotation aux provisions (exploitation)	604 911	639 971
Dotation aux provisions (financier)	467 231	62 530
Dotation aux amortissements (exceptionnel)	14 246	14 246
Dotation aux provisions (exceptionnelle)	883 068	1 872 052
	6 638 579	7 702 720
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Engagements à réaliser sur subventions	1 053 229	1 643 837
Engagements à réaliser sur dons, sur legs et donations affectés	289 770	2 415 195
	1 342 999	4 059 031
Reprise des déficits antérieurs	0	50 399
Impôt sur revenus patrimoniaux	49 806	76 986
Sous total charges	81 494 369	88 792 041
RESULTAT		
Résultat affectable par l'AG : excédent (+), déficit (-)	750 167	1 809 350
Résultat sous contrôle de l'Administration : excédent (+), déficit (-)	438 146	1 676 658
TOTAL GENERAL	82 682 682	92 278 049

PRODUITS

	TOTAL EXERCICE 2018	TOTAL EXERCICE 2017
PRODUITS DES ACTIVITES		
Revente de marchandises achetées	127 522	113 144
Prestations facturées / Secourisme / Ambulanciers / CRA	3 956 576	3 847 504
Produits de la tarification et assimilés	49 715 130	54 753 530
Autres prestations de services	2 445 982	2 431 081
Abonnements Revue	356 120	393 751
	56 601 330	61 539 009
SUBVENTIONS RECUES		
Subventions d'exploitation	4 444 103	4 804 361
	4 444 103	4 804 361
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Dons collectés	4 687 906	4 586 917
Legs et donations reçus	7 416 738	9 180 252
Dons affectés à réception	3 367 474	4 672 155
Autres dons et cotisations	43 710	113 772
Produits divers de gestion courante	62 883	128 458
	15 578 711	18 681 554
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	245 545	483 263
Plus-values nettes sur VMP	576 854	181 934
Autres produits financiers	67 195	209 220
	889 593	874 417
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 306	119 436
Produits sur exercices antérieurs	95 000	172 704
Prix de vente des immobilisations cédées	784 906	29 014
Autres produits exceptionnels	703 177	795 451
	1 622 389	1 116 606
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur provisions (exploitation)	394 696	591 408
Reprise sur provisions (financier)	14 586	70 421
Reprise sur amortissements (exceptionnel)	130 853	138 297
Reprise sur provisions (exceptionnel)	489 822	1 307 842
	1 029 957	2 107 968
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
Report sur subventions attribuées	913 742	489 037
Report sur dons, legs et donations affectés	637 229	1 379 429
	1 550 970	1 868 466
Transfert de charges	892 966	1 149 896
Reprise des excédents antérieurs	72 663	135 772
TOTAL GENERAL	82 682 682	92 278 049

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2018

Comme l'année précédente, les comptes annuels de l'exercice 2018 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, ainsi qu'aux dispositions particulières du Plan Comptable des Associations.

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Ces comptes annuels regroupent l'ensemble des activités des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 125 651 112 €, celui du compte de résultat à 82 682 682 €.

Le résultat de l'ensemble des activités affectable par l'Assemblée Générale est un excédent de 750 167 € et celui des Etablissements sous contrôle de l'Administration présente un excédent de 438 146 € (résultats détaillés par établissements en note N°11).

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le résultat affectable par l'Assemblée Générale, passant de 1 809 350 € en 2017 à 750 167 € en 2018, diminue principalement en raison :

- d'une diminution des ressources collectées auprès du public (dons et legs collectés), compensées partiellement par des frais moindres d'appel à la générosité du public ;
- de provisions pour risques constatées tant en exploitation qu'en exceptionnel.

Tout ceci, malgré une maîtrise des coûts et la vente de deux biens immobiliers ayant permis de réaliser une plus-value globale de 672 K€, inscrite au résultat exceptionnel.

Quant au résultat des Etablissements sous contrôle de l'Administration, celui-ci est en diminution également, passant de 1 676 659 € à 438 146 €, en raison notamment du résultat fortement déficitaire constaté sur le FAM Maison d'Ulysse à Bullion suite à l'incendie intervenu en octobre 2018.

Rappelons que ce résultat n'est pas à disposition de l'Association et de ses instances de direction. Celui-ci fera l'objet de contrôles des tiers financeurs qui se prononceront sur leur affectation.

Etablissements médico-sociaux et sanitaires

✓ ***FAM Maison Saint Elisabeth à Fontaine Française***

L'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité du FAM à l'AGES/ADAPEI 21, validé par le CA de l'OMF le 19 décembre 2017 et approuvé par l'Assemblée Générale de l'OMF du 6 mars 2018, a été réalisé au 1^{er} janvier 2018. L'impact dans les comptes de l'OMF ont été les suivants :

- Actifs apportés = 2 013 576 €
- Passifs pris en charges = 778 478 €
- Soit un actif net apporté au 31/12/2017 = 1 234 098 €

Ont également été transférés des Fonds dédiés inscrits dans les comptes de l'OMF, destinés à la Maison Ste Elisabeth, pour un montant de 24 814 €.

✓ **FAM Maison d'Ulysse à Bullion**

Le 22 octobre 2018, un incendie accidentel a détruit une aile du bâtiment du FAM qui heureusement n'a fait aucune victime. Ce sinistre a obligé l'OMF à trouver une solution à moyen terme d'hébergement sur un autre site, pour l'ensemble de ses résidents.

Le risque incendie est couvert par l'assurance souscrite par l'OMF, notamment dans le cas précis lorsque le propriétaire lui-même n'est pas assuré. L'assurance souscrite couvre également la perte d'exploitation.

L'impact financier de cet incendie sur les comptes 2018 de l'OMF se traduit par une perte comptable du FAM de 777 K€ dont les principaux composants sont :

- Perte d'exploitation : 160 K€ (860 journées d'activité en moins)
- Frais supplémentaires liés à l'incendie et à la délocalisation de l'activité : 171 K€
- VNC comptabilisée en charge suite à la mise au rebut des surfaces sinistrées : 409 K€

Ce résultat comptable constaté au 31 décembre 2018, n'inclut pas les indemnités à verser par l'assureur dont les montants ne sont pas connus au jour de la clôture des comptes en raison des expertises en cours.

L'absence du transfert du bail emphytéotique par l'Association la Clef des Champs (précédent gestionnaire) à l'OMF, tel que prévu dans les décisions des Assemblées Générales respectives de 2009 et le transfert des autorisations par les autorités publiques ajoute au règlement de ce sinistre une difficulté supplémentaire. Cette situation non résolue sur un plan juridique pourrait en effet être un frein à la réalisation des travaux de réparation des bâtiments sinistrés et par conséquent au retour des résidents handicapés dans les lieux.

Activités internationales

✓ **Hôpital de Djougou au Bénin**

S'agissant du devenir de l'ancienne emprise de l'hôpital, des contacts ont été pris avec le maire de Djougou, la zone de santé de Djougou-Kopargo-Ouaké et l'Ordre Souverain de Malte (Rome) afin de convenir du devenir d'une parcelle de cette emprise pouvant être dédiée à la ville pour y installer des structures d'aide sociale, voire des éléments municipaux d'intervention incendie.

Tant qu'aucun accord n'est signé, il convient de conserver l'hypothèse de travaux particuliers pouvant être demandés à l'OMF pour remettre en conformité le morceau de terrain à céder et les bâtiments l'occupant. Aussi, la provision de 90 K€, déjà constituée à cet effet, a été maintenue dans les comptes 2018.

Par ailleurs, l'hôpital a mis en service le bloc opératoire du service de gynécologie-obstétrique. Il a également ouvert sa salle de pansement et sa passerelle d'accès au scanner de l'hôpital. Le service de néonatalogie a été construit, équipé, et attend son armement en personnel pour fonctionner avec tous ses moyens.

✓ **Hôpital Saint Jean de Malte, N'Jombé, au Cameroun**

En 2018, l'hôpital Saint Jean de Malte a reçu la visite du Grand Maître de l'Ordre de Malte. Cette occasion a été marquée par l'éligibilité de l'hôpital au financement d'un projet de financement sur crédits de désendettement et de développement. Ce dossier inclut également le projet de construction d'une maternité dans le centre de santé de Mokolo, au nord Cameroun.

✓ **Hôpital de l'Ordre de Malte, Elavagnon, au Togo**

Inscrit dans le programme d'infrastructure de l'hôpital, le service de pédiatrie a ouvert au mois de décembre 2018.

<p align="center">ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018</p>	<p align="center">INFORMATIONS PRODUITES NOTE N°</p>
<p>I – REGLES ET METHODES COMPTABLES</p> <p>Méthodes d'évaluation Autres informations Périmètre des comptes regroupés Informations complémentaires</p> <p>II – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</p> <p>Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes</p> <p>Informations complémentaires sur :</p> <p>1. Produits à recevoir 2. Charges à payer 3. Charges et produits constatés d'avance</p> <p>Variation des fonds associatifs Liste des participations Fonds dédiés Résultats détaillés par Etablissements</p> <p>III – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES</p> <p>Présentation selon le règlement du Comité de la Réglementation Comptable du 7 mai 2008, homologué par Arrêté du 11 décembre 2008.</p>	<p align="center">NOTE N°1</p> <p align="center">NOTE N°2 NOTE N°3 NOTE N°4 NOTE N°5</p> <p align="center">NOTE N°6 NOTE N°6 NOTE N°7</p> <p align="center">NOTE N°8 NOTE N°9 NOTE N°10 NOTE N° 11</p> <p align="center">NOTE N°12</p>

I COMMENTAIRES SUR LES COMPTES : REGLES ET METHODES

METHODES D'EVALUATION

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du Plan Comptable Général – PCG (Règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014), des dispositions particulières résultant du Règlement du CRC n°99-01 du 16 Février 1999 portant sur le plan comptable des Associations, ainsi que de l'Avis n°2007-05 du 4 Mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Depuis 2009, le Compte d'Emploi annuel des Ressources est élaboré conformément au Règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008.

AUTRES INFORMATIONS

Dans les établissements médico-sociaux, les excédents peuvent être repris par les financeurs en diminution des prix de journée ou dotations fixés en N+2. A l'inverse, en cas de déficit, les produits peuvent être majorés en N+2 au titre du déficit de l'année N.

En l'absence de correction comptable, le résultat obtenu se trouve faussé de cette reprise, et s'approche davantage du principe d'une comptabilité en « recettes-dépenses ».

De fait, pour juger de la performance économique annuelle de l'établissement, l'effet de cette reprise est neutralisé par un produit ou une charge inscrite au bas du compte de résultat (Reprise des excédents antérieurs et Reprise des déficits antérieurs).

PERIMETRE DES COMPTES REGROUPES

Les comptes annuels regroupés de l'année 2018 comprennent les établissements suivants :

- **Etablissements dont le résultat est sous contrôle de l'Administration :**
 - Direction des Etablissements
 - CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade
 - Maison Saint Jacques à Roquetaillade
 - Maison Saint Jean de Jérusalem à Rochefort
 - Maison Saint Jean de Malte à Rochefort
 - Maison Jeanne d'Arc à Vigneux
 - Maison Saint Jean de Malte à Paris
 - ITEP Saint Jean à Tours
 - SESSAD Saint Jean à Tours
 - Maison Notre Dame de Philerme à Sallanches
 - Maison Sainte Elisabeth à Fontaine Française jusqu'en 2017
 - EHPAD Saint Paul à Saint Etienne
 - Maison d'Ulysse à Bullion
 - Maison Ferrari à Clamart – section dépendance et soin*
 - Maison Saint Fulbert à Lèves
 - Maison Saint Julien à Chartres

*Le résultat de la section hébergement est affectable par l'Assemblée Générale

- **Etablissements dont le résultat est affectable par l'Assemblée :**
 - « Siège » proprement dit
 - Fleuron Saint Michel
 - Plate-Forme Famille
 - Maison Saint Jean à Nice
 - Pavillon Sainte Fleur à Madagascar (concession de service public): Etant gestionnaire de cet établissement, le résultat dégagé est définitivement acquis par les OHFOM
 - Maison Ferrari à Clamart – section hébergement

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont conformes au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les immobilisations sont ventilées par composants et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- | | |
|--|-------------|
| - Immobilisations incorporelles | 1 à 10 ans |
| - Constructions et agencements | 5 à 80 ans |
| • Gros œuvres | 20 à 80 ans |
| • Eléments techniques | 10 à 30 ans |
| • Divers agencements | 5 à 18 ans |
| - Matériels et équipements | 3 à 15 ans |
| - Matériel de transport | 4 à 10 ans |
| - Matériel de bureau, info et mobilier | 3 à 10 ans |

Les immobilisations du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar sont amorties sur la durée de la concession, afin d'aboutir à une valeur nette comptable nulle lors du transfert des biens à l'Etat Malgache.

b) Immobilisations en cours :

Ces immobilisations ne sont pas amorties.

c) Stocks :

Il s'agit principalement du stock de produits pharmaceutiques.

Ces stocks sont valorisés au cout d'achat, selon la méthode FIFO, tenant compte toutefois des dates de péremption.

d) Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2018, la plus-value latente sur les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille titres s'élève à 887 049 € et sur les contrats de capitalisation à 316 273 €.

f) Comptes bancaires et caisses :

Les comptes bancaires et les caisses en devises sont convertis aux cours officiels de change en vigueur au 31 décembre.

g) Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Les fonds associatifs « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractères permanent affectées à l'Association avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.

h) Charges non financées par les tutelles

Il s'agit de dépenses que l'Autorité de Financement refuse, en application de l'article R.314-52 du CASF, lors de l'approbation du Compte Administratif considérant qu'elles sont manifestement étrangères à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif. Elles sont donc portées en moins des Fonds associatifs.

i) Dépenses inopposables aux tiers financeurs

Il s'agit de dépenses, notamment les droits pour congés à payer, qui ne sont pas pris en compte en application de l'article R.314-26 du CASF dans le cadre des tarifs accordés par les autorités de tarification.

Elles sont donc inopposables aux financeurs.

j) Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés.

Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

k) Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent uniquement les Etablissements médico-sociaux et sanitaires relevant de l'article R. 314-1 du CASF. Elles sont les suivantes :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au Règlement n°2000-06 relatif aux passifs.

l) Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique «Engagements à réaliser» pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique «Fonds dédiés à réaliser sur subventions et sur autres ressources (dons et legs)».

m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).
Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

n) Legs et donations :

Dès la date d'acceptation par les instances statutaires, ces biens sont enregistrés en hors bilan à la rubrique engagements reçus. Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le montant de la vente est alors porté en produits.

Pour les legs et donations enregistrés en produits et qui avaient été affectés par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, la partie non employée en fin d'exercice est inscrite au passif du bilan au poste « Fonds dédiés » en contrepartie d'un compte de charges « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés ».

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables mis à la disposition de l'association pour la réalisation de son objet social sont considérés comme des apports inscrits en fonds associatif.

o) Bénévolat et dons en nature :

Les options ouvertes par le Plan Comptable des Associations concernant la valorisation de la contribution des bénévoles et la valorisation des dons en nature n'ont pas été retenues par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Ainsi, seuls les coûts relatifs à cette activité sont enregistrés dans les différents comptes de charges.

p) Engagements de retraite :

La majorité du personnel étant financée sur des fonds publics, dans le cadre de nos Etablissements médico-sociaux et sanitaires, les engagements de départ à la retraite n'ont pas été provisionnés.

Toutefois depuis 2005, ces engagements ont été estimés.
Ceux-ci, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 1,5 % ;
- taux de charges patronales retenu à 55 %.

Il en résulte au 31 décembre 2018 un engagement global de 3 070 K€ :

- 701 K€ pour le « Siège » proprement dit ;
- 2 369 K€ pour les autres Etablissements.

q) Engagements hors bilan :

• Engagements reçus :

- Legs mobiliers et immobiliers acceptés par les instances statutaires et non encore réalisés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 10 219 521 €.

• Engagements donnés :

- Au titre de l'emprunt de 1 100 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 5 mai 2028 (solde restant dû de 768 736 € à fin 2018) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Bois d'Arcy (78).
- Au titre de l'emprunt de 622 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 10 octobre 2026 (solde restant dû à fin 2018 de 374 456 €) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Brest.
- Au titre de l'emprunt de 480 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 24 mars 2030 (solde restant dû à fin 2018 de 376 296 €) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Toulon.
- Au titre de l'emprunt contracté pour l'EHPAD Saint Paul à Saint Etienne d'un montant initial de 1 372 041 € (solde restant dû de 234 821 € à fin 2018) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Ferrari à Clamart d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 100 000 € à fin 2018) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Saint Jean à Nice d'un montant initial de 3 500 000 € (solde restant dû de 3 204 097 € à fin 2018) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 902 463 € à fin 2018) :
Nantissement d'un compte épargne à hauteur de 1 000 000 €.
- Au titre de la caution solidaire donnée à l'ANAT au profit d'un établissement bancaire :
Le Conseil d'Administration des Œuvres du 17 décembre 2013 a décidé de se porter caution en vue de la souscription d'un emprunt de 1 700 000 € par l'ANAT destiné à l'acquisition de ses locaux.
- Au titre de la caution solidaire donnée à la SCIA de l'OMF au profit d'un établissement bancaire pour un emprunt d'un montant initial de 650 000 €, dont le terme est au 15 septembre 2033 (solde restant dû de 574 242 € à fin 2018).
- Au titre de l'avance de trésorerie d'un montant de 330 000 €, accordée en décembre 2017, à l'ANAT pour une durée prenant fin le 20 décembre 2020 :
Les Œuvres ayant déjà versé un montant de 251 409 € fin 2018, il demeure un engagement résiduel de 78 591 €.

r) Rémunération des dirigeants et cadres salariés :

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants au sens de l'Instruction fiscale 4H – 5 – 06 du 16 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.
Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à 282 434 € (loi n°2006-586 du 23 mai 2006).

s) Honoraires du Commissaires aux comptes :

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 97 293 € TTC sur les Etablissements bénéficiant de financements publics assurant leur fonctionnement et 52 711 € TTC sur les autres Etablissements.

ANNEXE -

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
en €

	VALEUR BRUTE AU DEBUT DE L'EXERCICE	SORTIES *	ACQUISITIONS	CESSIONS MISES HORS SERVICE	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	VALEURS BRUTES EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement.....	4 575	0	0	0	0	4 575
Frais de recherche et développement.....		0				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires....	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial.....	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles....	1 444 068	-1 793	86 627	16 769	0	1 512 132
Immobilisations incorporelles en cours.....	34 728	0	67 141	16 968	0	84 901
TOTAL I	1 483 371	-1 793	153 768	33 737	0	1 601 608
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains.....	6 203 340	-2 287	0	106 037	0	6 095 016
Agencements et aménagements de terrains.....	1 493 171	-5 000	113 232	0	0	1 601 403
Constructions.....	103 400 738	-1 625 546	291 071	1 051 669	25 291	101 039 885
Installations techniques, matériels et outillage industriels.....	7 179 437	-362 392	292 705	61 592	11 973	7 060 131
Autres immobilisations corporelles.....	17 457 366	-844 357	1 067 881	344 286	19 752	17 356 357
Immobilisations mises en concession.....	2 171 715	0	69 012	3 205	15 138	2 252 660
Immobilisations corporelles en cours.....	255 510	-4 500	761 923	0	-72 154	940 779
TOTAL II	138 161 277	-2 844 081	2 595 824	1 566 789	0	136 346 231
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0				
Participations.....	600 705	0	0	0	0	600 705
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés.....	122 559	-1 976	5	0	0	120 588
Prêts.....	563 108	-113 502	123 605	163	0	573 048
Dépôts et cautionnements versés.....	90 475	-338	4 764	6 427	0	88 474
TOTAL III	1 376 847	-115 815	128 373	6 590	0	1 382 815
		0				
TOTAL GENERAL	141 021 495	-2 961 690	2 877 964	1 607 115	0	139 330 654

* : Sortie au 01/01/2018 de la Maison Saint Elisabeth (Fontaine Française) du périmètre OHFOM

**ANNEXE -
ETAT DES AMORTISSEMENTS
en €**

	Amortissements au début de l'exercice	Sorties *	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement.....	4 575	0	0	0	4 575
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires.....	0	0	0	0	0
Fonds commercial.....	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	1 143 022	-1 793	139 799	16 769	1 264 260
Immobilisations incorporelles en cours.....	0	0	0	0	0
TOTAL I	1 147 597	-1 793	139 799	16 769	1 268 835
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains.....	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrains.....	816 798	-5 000	41 707	0	853 505
Constructions.....	50 832 878	-1 101 729	3 158 556	649 786	52 239 919
Installations techniques, matériels et outillage industriels.....	5 810 506	-266 048	372 261	56 251	5 860 468
Autres immobilisations corporelles.....	12 073 723	-625 251	876 384	337 814	11 987 043
Immobilisations mises en concession.....	2 129 354	0	80 415	2 891	2 206 877
Immobilisations corporelles en cours.....	0	0	0	0	0
TOTAL II	71 663 258	-1 998 027	4 529 323	1 046 742	73 147 812
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0			0
Participations.....	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations...	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés.....	0	0	0	0	0
Prêts.....	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières.....	0	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	72 810 855	-1 999 820	4 669 122	1 063 511	74 416 646
Dont dotations :					
d'exploitation			4 669 122		
financières			0		
exceptionnelles			0		

* : Sortie au 01/01/2018 de la Maison Saint Elisabeth (Fontaine Française) du périmètre OHFOM

ANNEXE -

ETAT DES PROVISIONS
en €

Nature des provisions	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	SORTIES *	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement.....	639 285	-96 166	0	0	543 119
Pour renouvellement des immobilisations.....	14 204 196	-134 602	556 711	489 822	14 136 482
Amortissements dérogatoires.....	805 238	0	14 246	130 853	688 631
Réserves des plus values nettes d'actif.....	144 120	-499	4 857	0	148 478
TOTAL I	15 792 839	-231 268	575 814	620 675	15 516 710
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
pour risques sur activités à l'international.....	90 000	0	0	0	90 000
pour risques sur écarts de change.....	111 272	0	0	5 184	106 088
pour autres risques.....	1 058 328	0	728 891	216 645	1 570 573
Sous-total : provisions pour risques	1 259 600	0	728 891	221 829	1 766 661
Pour gros entretien et grandes révisions.....	7 000	0	7 000	0	14 000
Pour autres charges.....	0	0	0	0	0
Sous total : provisions pour charges	7 000	0	7 000	0	14 000
TOTAL II	1 266 600	0	735 891	221 829	1 780 661
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations corporelles.....	121 959	0	0	0	121 959
Sur immobilisations financières.....	182 790	0	0	5 571	177 219
Sur stock.....	0	0	0	0	0
Sur clients.....	360 212	0	183 084	149 485	393 811
Sur débiteurs divers.....	60 894	0	7 436	28 566	39 764
Sur valeurs mobilières.....	53 177	0	467 231	3 831	516 578
TOTAL III	779 032	0	657 751	187 452	1 249 332
TOTAL GENERAL	17 838 471	-231 268	1 969 456	1 029 957	18 546 703
Dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles		604 911 467 231 897 314	394 696 14 586 620 675	

* : Sortie au 01/01/2018 de la Maison Saint Elisabeth (Fontaine Française) du périmètre OHFOM

ANNEXE -

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

1) CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE :			
Prêts	573 048	11 438	561 610
Autres immobilisations financières.....	88 474	42 818	45 656
ACTIF CIRCULANT :			
Av et acptes versés aux fournisseurs.....	134 123	134 123	
Créances clients et comptes rattachés.....	999 217	999 217	
Créances des établissements hospitaliers.....	4 868 343	4 868 343	
Personnel et cptes rattachés	12 372	12 372	
Caisses sociales.....	39 757	39 757	
Etat et autres collectivités publiques.....	1 131 127	1 131 127	
Groupements GIE.....	56 045	56 045	
Débiteurs divers.....	1 007 757	1 007 757	
Charges constatées d'avance.....	658 273	658 273	
TOTAL GENERAL	9 568 536	8 961 270	607 266
Prêts accordés en cours d'exercice :	123 442		
Prêts récupérés en cours d'exercice :			

2) DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes publics (dont découverts bancaires).....	21 640 163	3 946 894	5 844 940	11 848 329
Intérêts courus sur emprunts externes.....	116 453	116 453		
Dépôts et cautionnements reçus.....	705 445	705 445		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3 399 435	3 399 435		
Clients avances et acomptes.....	1 928	1 928		
Dettes fiscales et sociales.....	8 131 722	8 131 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	377 809	377 809		
Autres dettes.....	1 175 814	1 175 814		
Produits constatés d'avance.....	294 833	294 833		
TOTAL GENERAL.....	35 843 601	18 150 332	5 844 940	11 848 329
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 647 976			
Soldes créditeurs de banque	2 242 401			

**ANNEXE -
PRODUITS A RECEVOIR
en €**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Avances et acomptes versés aux fournisseurs.....	1 214
Créances clients et comptes rattachés	1 283 097
Personnel et comptes rattachés.....	0
Etat et autres collectivités publiques.....	132 830
Débiteurs divers.....	143 958
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités.....	34 027
TOTAL	1 595 126

**ANNEXE -
CHARGES A PAYER
en €**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116 453
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 135
Dettes fiscales et sociales	4 622 102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	176 716
TOTAL	5 729 407

**ANNEXE -
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
en €**

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	658 273	294 833
Charges/Produits financiers.....	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	658 273	294 833

**ANNEXE -
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ENTRE 2017 ET 2018
en €**

Fonds associatifs	Montant
Total au 01 Janvier 2018	51 387 879
Sortie au 01/01/2018 de la Maison Saint Elisabeth du périmètre OHFOM	-836 892
Variation des charges non financées par les tutelles	-171 938
Résultat de l'exercice 2018	750 167
Total au 31 Décembre 2018	51 129 215

ANNEXE -

LISTE DES PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS	Capitaux propres au 31/12/2018	Quote-part du capital détenu en pourcentage
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS		
1. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)		
2. Participations (51 % à 100 % du capital détenu)		
a) GIE Le Fleuron	-84 776	75,00%
b) OHFOM Diffusion	-10 250	100,00%
c) SCIA de l'OMF	426 967	99,99%

Ces participations ne sont pas consolidées dans les comptes annuels présentés :

- a) Il s'agit de la participation détenue dans le capital du GIE Le Fleuron, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le capital du GIE Le Fleuron est détenu au 31 décembre 2018 à 75 % par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte et à 25 % par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Cette participation financière de 75 % s'élève à 750 €.

Le résultat du GIE Le Fleuron en 2018 est un déficit de 85 776 €.

- b) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SARL OHFOM DIFFUSION.

Le montant de la participation détenue par les OHFOM s'élève à 150 000 €.

Le résultat de cette société en 2018 est un bénéfice de 28 566 €.

- c) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SCI des Activités de l'Ordre de Malte France, dénommée SCIA de l'OMF.

Le capital de la SCI est détenu au 31 décembre 2018 à 99,99 % par les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte et à 0,01 % par l'Association Française des Membres de l'Ordre Souverain de Malte.

Le montant de cette participation s'élève à 449 955 €.

Le résultat de la SCI en 2018 est un excédent de 5 571 €.

**ANNEXE -
TABLEAU DES FONDS DEDIES
en €**

NATURE DES FONDS DEDIES	Fonds à engager au début de l'exercice	Sortie *	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés sans utilisation significative en 2017 et 2018
I - Subventions affectées						
subventions publiques	1 824 776	-366 150	405 240	342 651	1 521 215	322 978
dont :						
Projets Etablissements médico-sociaux (France)	1 598 081	-366 150	346 393	259 852	1 318 472	318 498
Projet Soutien populations de la Likouala (Congo)	59 969			5 831	54 138	0
Projet Scanner Djougou (Bénin)	92 114			54 653	37 461	0
Projet Esp'Air (Indre-et-Loire)	0		19 823		19 823	0
autres subventions	1 057 372		647 989	571 091	1 134 270	204 921
dont :						
Projet Rénovat° structure contre la Lèpre (Mozambique)	22 605		278 801		301 406	0
Projet Réhabilitat° Service néo-natalité (Madagascar)	142 043				142 043	0
Projet Intéressement à la qualité (International)	0		70 878		70 878	0
Projet Réhabilitat° Centre de santé de Pita (Guinée)	100 000			35 315	64 685	0
Projet Maraude médicalisée (Paris)	0		59 551		59 551	0
Projet Soutien populations de la Likouala (Congo)	0		44 171		44 171	0
Projet Esp'Air (Indre-et-Loire)	0		37 250		37 250	0
Projet Clinique mobile (Madagascar)	296 012			296 012	0	0
Projet Clinique Diabète Bethléem (Palestine)	100 000			100 000	0	0
Projet Blocs opératoires Bethléem (Palestine)	74 844			74 844	0	0
Total I	2 882 148	-366 150	1 053 229	913 742	2 655 485	527 899
II - Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations						
Dons manuels	2 188 897		36 585	496 533	1 728 949	1 239 228
dont :						
Projets Etablissements médico-sociaux (France)	1 163 399		23 799	31 208	1 155 991	891 984
Projets Désshérités - Précarité - Proximité (France)	244 376			102 169	142 207	0
Projets Mères & enfants (International)	165 435			165 435	0	0
Legs et donations	2 746 626		253 185	140 695	2 859 116	302 353
dont :						
Projets Etablissements médico-sociaux (France)	2 383 850		253 185	27 180	2 609 855	111 675
Projets Délégations (France)	153 157			4 220	148 937	90 354
Projets Lèpre (International)	82 166			82 165	0	0
Total II	4 935 524	0	289 770	637 229	4 588 065	1 541 581
Total (I+II)	7 817 671	-366 150	1 342 999	1 550 970	7 243 550	2 069 480
Dont engagements et reports			1 342 999	1 550 970		

* : Sortie au 01/01/2018 de la Maison Saint Elisabeth (Fontaine Française) du périmètre OHFOM

**ANNEXE -
RESULTATS DETAILLES PAR ETABLISSEMENTS
en €**

	2018	2017
Siège - Actions Caritatives et Formation	124 342	1 390 599
Fleuron Saint Michel (Paris)	-6 584	-15 557
Plate-Forme Famille (Paris)	0	-61 828
Maison Saint Jean (Nice)	-534 091	-537 289
Pavillon Sainte Fleur (Madagascar)	-83 665	-33 924
Maison Ferrari (Clamart) - hébergement	1 250 165	1 067 348
Résultat affectable par l'Assemblée Générale	750 167	1 809 349

	2018	2017
Direction des Etablissements (Paris)	0	0
CPMPR Saint Jacques (Roquetaillade)	385 389	458 094
Maison Saint Jacques (Roquetaillade)	18 706	21 670
Maison Saint Jean de Jérusalem (Rochefort)	154 499	57 467
Maison Saint Jean de Malte (Rochefort)	120 420	21 936
Maison Jeanne d'Arc (Vigneux)	294 710	340 187
Maison Saint Jean de Malte (Paris)	93 224	125 986
ITEP Saint Jean (Tours)	152 400	248 433
SESSAD Saint Jean (Tours)	88 172	110 073
Maison Notre Dame de Philerme (Sallanches)	333 422	69 880
Maison Sainte Elisabeth (Fontaine Française)	N/A	66 336
EPHAD Saint Paul (Saint-Etienne)	155 856	216 769
Maison d'Ulysse (Bullion)	-776 812	27 809
Maison Ferrari (Clamart) - soin et dépendance	-301 128	-123 401
Maison Saint Fulbert (Leves)	-294 172	29 114
Maison Saint Julien (Chartres)	13 460	6 306
Résultat sous contrôle de l'Administration	438 146	1 676 658

Compte d'Emploi des Ressources 2018
(selon réglementation CRC N°2008-12)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		13 136 249
1 – MISSIONS SOCIALES		11 114 819	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		15 828 237
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	61 290 308	4 067 695	- Dons manuels non affectés	4 687 906	4 687 906
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels affectés	3 367 474	3 367 474
			- Legs et autres libéralités non affectés	7 107 975	7 107 975
			- Legs et autres libéralités affectés	308 762	308 762
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	356 120	356 120
- Actions réalisées directement	9 740 220	6 253 167			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	960 407	793 957			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 503 766	2 – AUTRES FONDS PRIVES	2 920 441	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	3 711 418	3 503 766			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	142 930	0	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	51 271 602	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 130 774	4 – AUTRES PRODUITS	10 212 327	
3.1 Charges financières et charges refacturées	443 953	1 130 774			
3.2 Autres charges	1 906 924	0			
		15 749 359			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	78 196 160		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	80 232 608	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 955 210		II - REPRISES DES PROVISIONS	899 104	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 342 999		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 550 970	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		347 459
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 188 313		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	82 682 682		VI - TOTAL GENERAL	82 682 682	16 175 696
VI - Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 749 359	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 749 359
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		13 562 585
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EXERCICE DU 01/01/18 AU 31/12/18

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) a été établi et présenté, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2008-12 du 7 mai 2008, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public (AGP) ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991. Cette obligation ne vise que les organisations qui font des campagnes nationales de collecte.

Conformément au règlement CRC n°2008-12, certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 11 mai 2010. Celui-ci a adopté les résolutions suivantes relatives à la nouvelle présentation du CER :

- définition des missions sociales
- principe d'affectation des coûts et détermination des clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement
- règle d'affectation des ressources par type d'emplois

1. REGLES D'ETABLISSEMENT DU CER

1.1. - Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 2 des statuts des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, le Conseil d'Administration a décidé de porter en missions sociales les actions qui s'articulent autour de 3 missions : solidarité, formations, établissements médico-sociaux.

- Les actions de solidarité se rapportent aux aides de proximité (secours, accueil, soutien, accompagnement) apportées à la personne en situation de précarité, d'isolement, d'accident ou de maladie ;
- Les formations s'inscrivent dans le secteur médico-social en vue de délivrer des diplômes d'états ou des qualifications professionnelles ;
- Les établissements médico-sociaux et sanitaires concernent la gestion de structures de soin et d'accueil, les interventions dans le cadre de programmes sanitaires, le financement et la participation dans les programmes de recherche dans le domaine de la santé.

Ces missions sont menées directement par les Œuvres en France et à l'étranger, elles peuvent toutefois l'être en collaboration avec des tiers par apports humains, financiers ou matériels.

La dernière mission, prévue également dans les statuts, concerne l'organisation de manifestations ou publications pour promouvoir les actions menées par les Œuvres.

1.2. - Ventilation des missions sociales

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger, subdivisées entre les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes. Si la gestion complète de la structure est contrôlée par les Œuvres, la mission sociale est portée sur la ligne « actions réalisées directement », s'il ne s'agit que d'une structure soutenue, alors la ligne retenue est « versement à d'autres organismes ».

1.3. - Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concerné. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base de règles d'affectation préétablies.

Les charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social sont réparties proportionnellement à la surface occupée par chaque service.

Une partie des charges indirectes, enregistrées dans un premier temps en frais de fonctionnement, est répartie ensuite sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Cette affectation est réalisée à l'aide de clefs de répartition définies à l'avance, qui ont permis de déterminer les pourcentages à retenir pour l'année 2018.

Toutes les explications relatives à ces données se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'emplois	Clefs de répartition	Imputation en missions sociales	Imputation en frais de recherche de fonds
Charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social	Proportionnellement à la surface occupée par chaque service.	44 %	7 %
Frais de la Direction de la Communication	Proportionnellement au temps passé par le personnel de cette direction pour les services relevant des missions sociales.	100 %	
Promotion des legs	Affecté en totalité à la recherche de fonds.		100 %
Frais de la Direction Générale	Proportionnellement au temps passé directement lié à nos missions sociales.	50 %	
Frais de la Direction des Ressources Humaines	Proportionnellement au nombre de bulletins de paie pour les services remplissant des missions sociales par rapport au total des bulletins de paie.	70 %	
Services financiers	Proportionnellement au temps passé pour les services remplissant des missions sociales.	60 %	
Services généraux	Proportionnellement à l'effectif du siège dans les services remplissant des missions sociales par rapport à l'effectif total. L'effectif prend en compte les salariés augmentés de la moitié du nombre de bénévole du siège qui contribuent à l'activité de l'association.	50 %	
Services des programmes immobiliers	Proportionnellement au temps passé consacré aux missions sociales.	90 %	

1.4. - Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public en complément de celles qui y sont directement affectées (par exemple subventions, mécénats, prestations facturées...). Ainsi, lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement affectées, il est supposé que ces missions soient financées par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public, dès lors qu'ils ont contribué à l'obtention de ressources collectées auprès du public.

Pour déterminer la part des frais de fonctionnement financés par l'AGP, il convient d'appliquer au frais de fonctionnement (hors charges financières et charges refacturées), le rapport entre les ressources provenant de l'AGP, pour les missions sociales et les frais de recherche de fonds, et la totalité des emplois de l'année (hors emplois relatifs aux établissements médico-sociaux et sanitaires).

1.5. - Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le report de début d'exercice, figurant en première ligne de la colonne 4, s'élève à 13 136 249 €. Il correspond au solde des ressources collectées auprès du public non affectée et non utilisées en fin d'exercice 2017.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1. - Sur les Emplois

Détail des actions à l'international (rubrique 1.2, colonne 1 du CER)

Actions réalisées directement :

Afrique.....	6 954 339
Moyen Orient.....	2 333 147
Asie.....	11 609
Autres.....	441 125

Total actions réalisées directement 9 740 220

Versements à un organisme central ou d'autres organismes :

Afrique.....	470 021
Moyen Orient.....	173 840
Asie.....	216 546
Actions d'urgence à l'international (Malteser).....	100 000

Total versements à un organisme central ou d'autres organismes 960 407

2.2 – Sur les Ressources

a) Variation des Fonds dédiés

Le tableau suivant présente les variations des fonds dédiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 :

	Fonds à engager au début de l'exercice	Sortie	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées <i>France</i>	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées <i>International</i>	Utilisations en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés sur subventions	2 882 148	- 366 150	510 541	542 687	913 741	2 655 485
Fonds dédiés sur autres ressources	4 935 523		280 566	9 205	637 229	4 588 065
Total	7 817 671	- 366 150	791 107	551 892	1 550 970	7 243 550

La variation des fonds dédiés collectés auprès du public figurant en rubrique IV colonne 4 se détaille ainsi :

	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice
<i>Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations</i>		
Dons manuels	36 585 €	496 533 €
Legs et donations	253 185 €	140 695 €
Total	289 770 €	637 229 €
Variation	+ 347 459 €	

b) Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2018 figurant en colonne 4 s'élève à 13 562 585 €.

Ce solde sera repris au début de l'exercice 2019, colonne 4 à la ligne report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

2.3. - Autres informations

Politique d'appel à la générosité du public

L'année 2018 aura été marquée par une baisse importante de notre collecte des dons. Comme pour une majorité d'associations et fondations dont les baisses oscillent entre - 5 % et - 20 %, l'Ordre de Malte France affiche une baisse de – 13 % (soit 8,06 M€ contre 9,26 M€ en 2017). La hausse de la CSG, qui semble être le principal facteur de cette baisse, a affecté un grand nombre de nos donateurs, majoritairement des retraités. Nos campagnes de fin d'année ont également souffert des mouvements sociaux. Une partie de la baisse s'explique également par une diminution de moitié de nos campagnes de recrutement de nouveaux donateurs.

L'ensemble des libéralités, legs et assurances-vie principalement, par nature plus aléatoires, baissent également cette année de – 19,21 % pour s'établir à 7,42 M€. Pour mémoire, l'année 2017 avait été marquée par un important legs affecté de 2,2 M€. Les legs et autres libéralités non affectés progressent de 10,67 %, passant de 6,42 M€ en 2017 à 7,11 M€.

La générosité de nos donateurs totalise 15,83 M€ en 2018, contre 18,83 M€ l'année précédente. Nos dépenses baissent de 1,08 M€, soit 3,50 M€ contre 4,58 M€ en 2017. Cela a pour conséquence d'atteindre un ratio dépenses/recettes de 22,14% (en baisse de – 8,98 %), contre 24,32 % en 2017 et 27,86% en 2016.

Les incertitudes demeurent pour l'année 2019 qui verra la mise en place du prélèvement à la source, mais également des évolutions possibles en matière de fiscalité des particuliers.

Perspectives d'activité

L'Association a engagé un travail de réflexion dont l'objectif consiste à se recentrer sur le sens de notre engagement. Deux axes se sont dégagés pour orienter le choix de notre action auprès des plus fragiles : l'accueil et le soin.

Le Conseil d'Administration a donc décidé :

- de ne pas répondre au prochain appel d'offres pour le renouvellement de notre mission auprès des Centres de Rétention Administrative (CRA). Celle-ci se terminera donc le 31 décembre 2019. En effet concernant l'aide apportée aux étrangers, notre Association a fait le choix de décliner les deux axes d'accueil et de soin en faveur d'actions orientées vers l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants. Il apparaît que l'aide apportée aux étrangers retenus dans les CRA s'inscrit dans la phase de l'éloignement du territoire et non pas dans celle de l'accueil et de l'intégration. A contrario de nouveaux projets sont en cours de réflexion afin d'approfondir notre action dans les domaines prioritaires.
- envisager la cession de tout ou partie de nos activités de formation à un organisme externe car tout en étant une activité importante de l'Ordre de Malte France, qui a été redynamisée depuis plus de dix ans, cette activité de s'inscrit plus au cœur de notre stratégie.
- arrêter l'ensemble des activités du centre logistique de Bois d'Arcy au 31 décembre 2019.

Etablissements médico-sociaux et sanitaires

SESSAD St François à Annecy

Avec l'accord de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, l'Association Autisme Eveil a sollicité l'OMF en octobre 2017 pour une reprise des autorisations du SESSAD Autisme à Annecy et Bons en Chablais et d'une UEMA (Unité d'enseignement en Maternelle) à Cran Gevrier, et de la gestion de ces services qui avait été confiée à un Groupement de

Coopération Social et Médico-social d'Autisme France. Cette opération de transfert d'activité s'est concrétisée dans un traité d'apport partiel d'actif validé par l'Assemblée Générale de l'OMF en novembre 2018, à effet au 1er janvier 2019.

EHPAD Maison St Jean – Hélios à Nice

Dans la suite de la décision prise en 2018 par les instances délibératives de l'OMF de céder l'EHPAD St Jean – Hélios à un autre opérateur en capacité de répondre à tous les critères définis tant par l'OMF que les autorités publiques, un premier appel à candidature a été lancé au cours de l'année 2018. Après un échec lié au retrait de l'opérateur privé pressenti, l'appel à candidature a été renouvelé avec un objectif de réalisation en 2019.

ITEP et SESSAD Saint Jean à Tours

La spécificité et la faible représentation de l'établissement dans le dispositif départemental, ainsi que la nécessité d'intégrer des logiques de coopération et de mutualisation de moyens sur l'impulsion des politiques publiques, ont conduit l'Ordre de Malte France à se rapprocher en 2014 de l'Association Enfance & Pluriel qui gère sur le département de l'Indre et Loire, tous les autres ITEP et SESSAD (6 à 16 ans).

Un mandat de gestion au profit de l'Association Enfance & Pluriel a été signé pour préparer plus avant le transfert des autorisations et traiter la problématique patrimoniale. Les conditions inscrites dans l'acte de donation des biens par l'Association TMA à l'Ordre de Malte France, ont conduit à trouver un accord sur le prix de cession des immeubles à l'Association Enfance & Pluriel, en accord avec l'Association donatrice. L'offre d'achat de l'ensemble immobilier a été acceptée en 2018 par l'OMF, et ce conforme à l'estimation de France Domaine. Cette opération de transfert devrait se traduire en 2019 par :

- Un arrêté de transfert des autorisations à la date d'effet du 1er janvier 2019 à l'Association Enfance & Pluriel, par l'Agence Régionale de Santé de la Région Centre-Val de Loire ;
- Un traité d'apport partiel d'actif entre l'OMF et l'Association Enfance & Pluriel à effet au 1er janvier 2019 ;
- Un acte de vente de l'ensemble immobilier entre l'OMF et l'Association Enfance & Pluriel.

Activités internationales

Pour éviter d'avoir à fermer une activité majeure, les objectifs de maîtrise du déficit prévu au budget 2019 se traduisent par une série de renoncements :

- Une « année blanche » en termes d'investissement dans tous les hôpitaux à l'étranger de l'Ordre de Malte France ;
- Une recherche de financements de l'exploitation et des investissements hospitaliers auprès de bailleurs de fonds et de mécènes.

Effectif moyen des salariés

L'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP) est de 1 048 en 2018.

Bénévoles

Les bénévoles de l'Ordre de Malte France et autres participants à nos actions sont estimés à 10 500.

Rémunération des dirigeants et des salariés

Les Membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Le montant global des cinq salaires et autres rémunérations les plus élevés s'élève à 501 020 €.